



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/07/15

Reçu en Préfecture le : 16/07/15
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mercredi 15 juillet 2015
D - 2015/336

Aujourd'hui 15 juillet 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Gérard CARMONA, Madame Constance MOLLAT

Maintenance et Evolution des Progiciels de Gestion Informatisée des Collections et des Centres de documentation des Etablissements Culturels. Signature du Marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin d'acquérir une meilleure connaissance de son patrimoine culturel et d'en offrir une meilleure diffusion au public, la Ville de Bordeaux utilise dans ses établissements culturels depuis 1993, après mise en concurrence, un progiciel de gestion des collections et des centres de documentation, développés par la Société MOBYDOC.

Cet outil permet de gérer les collections en création, modification et consultation des notices et des fichiers multimédias associés, mais aussi de gérer les fonds documentaires de leurs bibliothèques.

Il est actuellement utilisé par une cinquantaine d'utilisateurs répartis dans le Musée d'Aquitaine, le Musée des Arts décoratifs, le Musée des Beaux-arts, le CapcMusée, le Musée Goupil, le Muséum d'histoire naturelle et au service patrimoine de la Direction Générale des Affaires Culturelles.

Le marché arrivant à échéance, la Ville de Bordeaux souhaite passer avec la société précitée au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un nouveau marché négocié sans mise en concurrence dont l'objet est :

- l'assistance et la formation aux utilisateurs,
- les évolutions logicielles,
- l'assistance technique,
- les commandes de modules supplémentaires.

La dépense moyenne annuelle de la maintenance sur le dernier marché est de 16 000€ TTC.

A l'issue de la procédure négociée et au vu du rapport d'analyse, la commission d'appel d'offres, au cours de sa séance du 1^{er} juillet 2015, a décidé d'attribué le marché à la société MOBYDOC.

Ce marché à bons de commande sera conclu sans montant minimum ni maximum pour une durée de 1 an et pourra être renouvelé trois fois par tacite reconduction.

En conséquence, Il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société MOBYDOC, en application des articles 35-II-8° et 77 du code des marchés publics.

La dépense sera imputée sur le budget des exercices concernés, rubrique 020 comptes 6156, 6184, 617, 2031, 2051

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE